



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Occitanie

Direction régionale de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités
Occitanie

Diagnostics et travaux de rénovation

COLLOQUE BÂTIMENT-SANTÉ ET RÉNOVATION

2 OCTOBRE 2025 - TOULOUSE

Marie-Laetitia FOURNIE – DREETS Occitanie
Chantal RESTES – DREAL Occitanie

Repérage AMIANTE

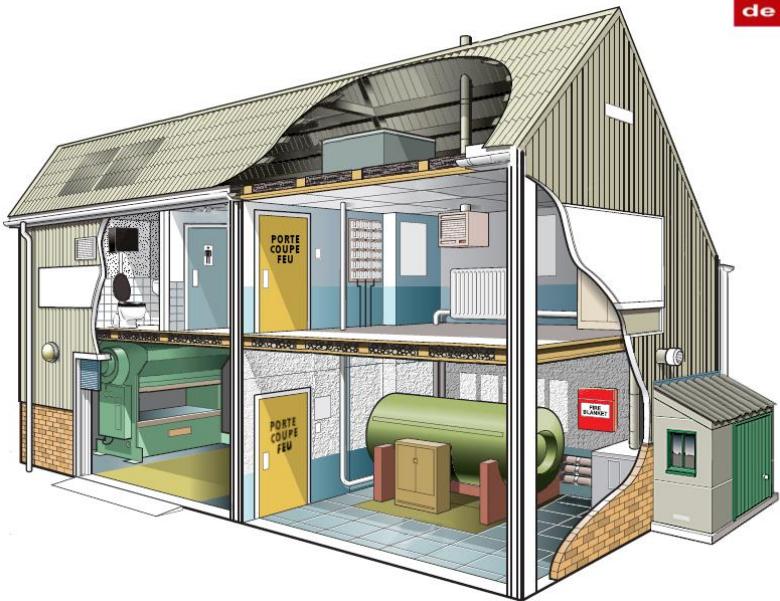
SI VOUS SOUHAITEZ AJOUTER UNE IMAGE, SÉLECTIONNER L'ICÔNE POUR INSÉRER UNE IMAGE,
PUIS DISPOSER L'IMAGE EN ARRIÈRE PLAN
(SÉLECTIONNER L'IMAGE AVEC LE BOUTON DROIT DE LA SOURIS /
METTRE À L'ARRIÈRE PLAN)

L'amiante : pourquoi s'en préoccuper ?

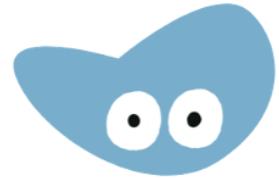


- C'est un cancérogène; 1 fibre d'amiante est 400 fois plus petite qu'un cheveu
- Il est présent dans de nombreux bâtiments et équipements
- Toutes les opérations sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont susceptibles de provoquer l'émission de fibres

Où est l'amiante ?



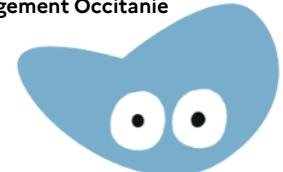
- Toiture, bardage, gouttières
- Conduits évacuation,
- Dalles de sol
-



Date importante : 1^{er} janvier 1997

Interdiction de mise sur le marché et d'utilisation d'amiante en France

Mais l'amiante en place est bien présent !!!



Un repérage amiante adapté à chaque étape de la vie d'un bâtiment

Exploitation
Usage courant



Repérage pour exploitation
Repérage Listes A et B
DTA - DA Parties Privatives
Fiche récapitulative

Démolition

Repérage avant travaux de
Démolition

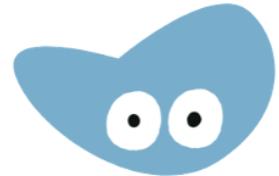
Travaux
rénovation, réhabilitation



Vente :
information de l'acquéreur



Repérage avant vente



Action à mener :

Faire réaliser le RAT et le transmettre aux entreprises intervenantes

Faites appel à un opérateur de repérage certifié avec mention amiante :

diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr

Repérage PLOMB

SI VOUS SOUHAITEZ AJOUTER UNE IMAGE, SÉLECTIONNER L'ICÔNE POUR INSÉRER UNE IMAGE,
PUIS DISPOSER L'IMAGE EN ARRIÈRE PLAN
(SÉLECTIONNER L'IMAGE AVEC LE BOUTON DROIT DE LA SOURIS /
METTRE À L'ARRIÈRE PLAN)

Le plomb : pourquoi s'en préoccuper ?

- C'est un neurotoxique, toxique pour le cerveau et reprotoxique
- Le plomb absorbé est stocké dans l'organisme et il est libéré lentement (sauf cas particuliers)
- Il est présent dans l'habitat ancien : peinture, revêtements, canalisation, éléments de toiture
- Les dérivés de plomb peuvent être inhalés et/ou ingérés lors de travaux de démolition, réhabilitation

Les repérages et interdictions



- Le CREP : constat de risque d'exposition au plomb - pour tout bâtiment à usage d'habitation construit avant le 1^{er} janvier 1949
Obligation du Code de la Santé Publique : L1334-5 et suivants
- L'interdiction d'emploi de certaines substances pour tous travaux de peinture en 1988
- L'interdiction d'utilisation de canalisation en plomb pour le transport d'eau potable en 1995
- Le CREP oui... mais il peut s'avérer insuffisant !

En cas de travaux



- Effectuer un repérage selon la norme NF X 46-035
En annexe A : liste les revêtements, matériaux et produits susceptibles de contenir du plomb
- La norme n'est pas d'application obligatoire, mais ...
elle est reconnue comme règle de l'art pour répondre à l'obligation d'évaluation des risques qui pèse sur le maître d'ouvrage

Repérage RADON

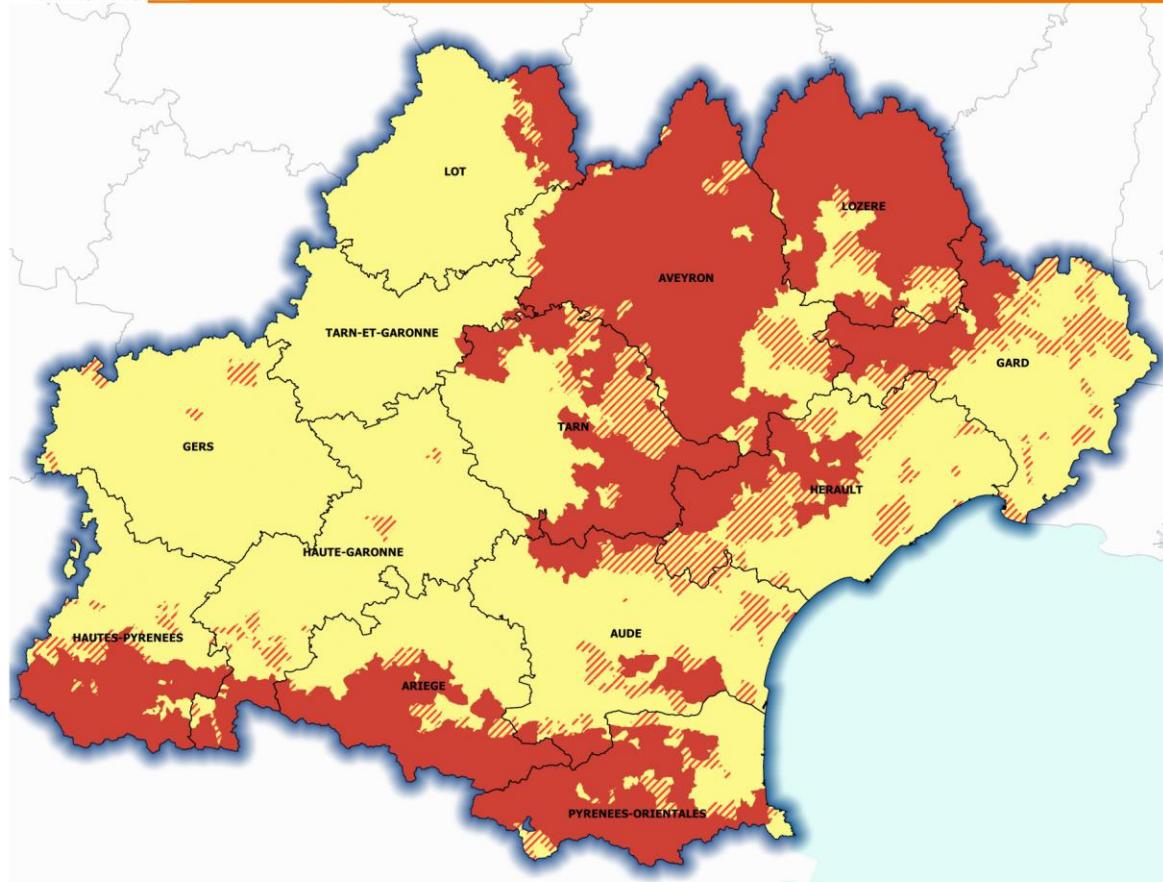
SI VOUS SOUHAITEZ AJOUTER UNE IMAGE, SÉLECTIONNER L'ICÔNE POUR INSÉRER UNE IMAGE,
PUIS DISPOSER L'IMAGE EN ARRIÈRE PLAN
(SÉLECTIONNER L'IMAGE AVEC LE BOUTON DROIT DE LA SOURIS /
METTRE À L'ARRIÈRE PLAN)

Le radon : pourquoi s'en préoccuper ?

- C'est un gaz d'origine naturelle, il est **radioactif**
- Il provient des sous-sols granitiques et est présent partout à la surface de la terre par le sol
- Il se dilue rapidement à l'extérieur (inoffensif pour la santé) mais il peut s'accumuler dans un bâtiment – risque lié à sa concentration
- Il peut pénétrer facilement le poumon
- C'est la **2^{ème} cause de cancer du poumon** en France

Région OCCITANIE - ZONES À POTENTIEL RADON

(Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français)



Légende de la carte

■ Niveau 1 - Faible
Communes localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles.

■ Niveau 2 - Faible/facteurs géologiques
Communes localisées sur les formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert de radon vers les bâtiments.

■ Niveau 3 - Significatif
Communes qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations.

■ Limites départementales

L'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des communes à potentiel radon se fonde sur le référentiel communal de 2016.
Pour les communes fusionnées depuis 2016, c'est le potentiel radon le plus élevé des anciennes communes qui s'applique à l'échelle de la nouvelle commune.





Les repérages

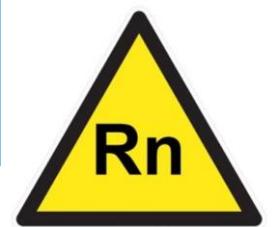
Mesure du radon **obligatoire pour certains propriétaires d'ERP** • •

- dans les zones 3
- dans les zones 1 et 2 des départements 09, 12, 48, 65 (« départements prioritaires » au titre de la réglementation Radon 2004) et dans lesquelles des résultats de mesurages antérieurs dépassent le seuil de 300Bq/m³.

ERP concernés :

- établissements d'enseignement, leurs internats
- établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans
- établissements sanitaires, sociaux, médicaux avec hébergement
- établissements thermaux
- établissements pénitentiaires

Les repérages



00

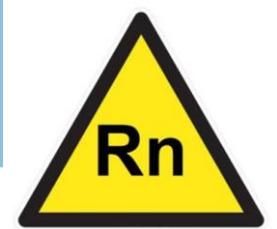
Ces mesures doivent être réalisées par un organisme agréé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection ASNR

- tous les 10 ans

ou

**- après des travaux modifiant la ventilation et/ou
l'étanchéité du bâtiment**

Les repérages



00

Évaluation du risque radon **obligatoire pour tous les employeurs**

- réalisée pour les travailleurs exerçant au sous-sol ou au RDC
- en zone 1, 2 et 3

Il faut estimer la présence possible de ce gaz radioactif :

- Recherche documentaire (cartographie, bâtiment, activités,...)
- Mesurages éventuels

SURVEILLANCE QAI

SI VOUS SOUHAITEZ AJOUTER UNE IMAGE, SÉLECTIONNER L'ICÔNE POUR INSÉRER UNE IMAGE,
PUIS DISPOSER L'IMAGE EN ARRIÈRE PLAN
(SÉLECTIONNER L'IMAGE AVEC LE BOUTON DROIT DE LA SOURIS /
METTRE À L'ARRIÈRE PLAN)

L'air intérieur : pourquoi s'en préoccuper ?

- L'air intérieur est plus pollué que l'air extérieur
- 25 à 30% de la population française touchée par l'asthme, et 13% des enfants de 11 à 14 ans ont déjà déclenché une crise d'asthme
- Responsabilité avérée dans les allergies respiratoires et autres troubles de la respiration (hypersensibilité bronchique...)
- En France,
 - on estime à 20 000 le nombre des décès prématurés liés à 6 polluants de l'air intérieur (études ANSES et OQAI – 2014)
 - on estime entre 12 et 38 milliards d'€ le coût annuel de la mauvaise QAI (source OQAI selon indicateurs OMS)

Surveillance obligatoire de la QAI

- Dans certains ERP dont crèches, écoles, collèges, lycées,...
- Le dispositif s'appuie sur :
 - Une évaluation annuelle des moyens d'aération et une mesure directe du CO2
 - Un auto-diagnostic réalisé au moins tous les 4 ans
 - **Une campagne de mesure de polluants à chaque étape clé de la vie du bâtiment pouvant impacter la QAI**
 - Intervention sur le système de ventilation, changement des menuiseries, du revêtement de sol, des peintures,...
 - Formaldéhyde, Benzène et CO2
 - Par un organisme accrédité COFRAC
 - Un plan d'actions prenant en compte les résultats des étapes précédentes

Pour aller plus loin



- Les fiches de la DREAL Occitanie :
 - [602-2 amiante](#)
 - [601-1 radon](#)
 - [606-1 plomb](#)
 - [605-2 QAI](#)
 - [La réglementation surveillance QAI](#)
 - [Le site internet de la DREAL Occitanie](#)
- La fiche de la DGT :
 - [Plaquette DGT sur le RAT amiante](#)